

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-7089/19/CM

■ Approbation de la Feuille de Route Stratégique de la filière Santé pour le développement de la Health Tech métropolitaine MET 19/12530/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a structuré son action au service des entreprises et des écosystèmes économiques au sein d'un agenda de développement économique métropolitain.

L'agenda du développement économique a identifié six filières d'excellence, porteuses d'avenir, reconnues pour leur potentiel de développement économique, leur vitalité, leur capacité à innover et à se fédérer :

- Santé,
- Aéronautique-mécanique,
- Maritime et logistique,
- Industries numériques et créatives,
- Energie-environnement,
- Tourisme et art de vivre.

Le développement de ces six filières est un enjeu prioritaire pour la Métropole qui a inscrit dans son agenda du développement économique la nécessité d'affiner son positionnement par l'élaboration de feuilles de routes partagées avec les principaux acteurs concernés.

La filière Santé représente 76 000 emplois publics et privés sur la Métropole. L'écosystème de la filière Santé est composé pour l'essentiel de TPE et PME et ont également émergé plusieurs ETI à fort potentiel. L'impact territorial de ces entreprises se mesure en emplois directs et indirects sur la Métropole.

La Feuille de Route a pour objectif de définir les grandes orientations de la filière Santé pour le développement de la Health Tech Métropolitaine et un programme d'actions concrètes sur 3 ans.

Ce document a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la santé (Région Sud, Ville de Marseille, CCIMP, AMU, AGAM, Eurobiomed, AGL, PAD, Provence Promotion, Graftys, IBEN, Halio Dx, Innate Pharma, SATT, Provepharm life solutions).

Il présente un état des lieux de la filière, un diagnostic recensant ses forces et faiblesses ainsi que ses grands enjeux, une stratégie de positionnement territorial précisant les ambitions communes et les objectifs stratégiques de moyen / long termes et un programme d'actions à 3 ans.

Au-delà de sa portée stratégique, la Feuille de Route stratégique Santé a réussi à fédérer les nombreux acteurs de l'écosystème autour d'une démarche partagée afin de conjuguer les efforts et optimiser les moyens de chacun des partenaires autour d'enjeux majeurs et d'actions à fort effet d'entraînement pour le développement de la filière santé et pour l'attractivité du territoire. Ce travail partenarial s'est organisé autour de plusieurs réunions de débats et d'échanges qui ont permis de construire une Feuille de route Santé partagée par l'ensemble des partenaires.

Pour cette feuille de route métropolitaine, le périmètre retenu est celui de l'économie innovante de la santé précisément les entreprises innovantes « la French Health Tech ». La Métropole doit accompagner les entreprises qui explorent des nouveaux moyens de prédiction, prévention et diagnostic, de nouvelles thérapies et de nouvelles relations aux patients.

La Métropole doit en effet suivre cette tendance de fonds et accompagner les entreprises qui explorent des nouveaux moyens de prédiction, prévention et diagnostic, de nouvelles thérapies et de nouvelles relations aux patients en s'appuyant sur les avancées dans le domaine de la biologie (immunothérapie,

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

thérapies cellulaires, séquençage et édition de l'ADN...), des progrès en matière d'équipements médicaux (robots, imagerie, nanotechnologies...) et des innovations multiples du numérique (Intelligence Artificielle, Big Data, Internet des Objets, Impression 3 D...).

Ainsi, la mise en évidence des enjeux de la filière a permis d'identifier les besoins et attentes actuels et futurs des acteurs en termes de financement, de R&D, d'accompagnement, de collaboration entre la recherche et l'industrie, d'immobilier et de marketing et de montrer que l'ensemble de l'écosystème partage l'intérêt de structurer la filière afin d'accompagner son développement.

Pour répondre à ces enjeux la feuille de route, sans incidence financière à ce stade, propose un plan d'actions opérationnel articulé autour de 3 orientations stratégiques prioritaires :

- Développer une offre foncière et immobilière pour améliorer le parcours résidentiel des entreprises.
- Renforcer et structurer l'offre de services associée.
- Améliorer la lisibilité du territoire par un marketing de l'écosystème Health Tech métropolitain.

Ces trois orientations stratégiques se déclinent en 18 actions permettant de structurer, d'animer et de développer la filière santé dans un objectif d'attractivité territoriale, d'accompagnement des entreprises en croissance et de création d'emplois.

Il s'agit d'un programme d'actions sur 3 ans focalisé sur les 3 orientations stratégiques prioritaires. Il n'est pas exhaustif et a vocation à se construire dans le temps. Chaque porteur identifié pilotera l'action. Pour les actions concernant la Métropole et un ou plusieurs partenaires identifiés, les modalités pourront quant elles être définies dans une convention partenariale.

Dans le cadre d'une démarche itérative, une clause de revoyure sera organisée une à deux fois par an pour faire le point d'étape des actions en cours conduites par chacun des acteurs et en évaluer l'avancement effectif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda de Développement Economique Métropolitain ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière santé est une priorité de l'action économique métropolitaine
- Que le développement de la filière a pour objectif la création d'emplois et la croissance des entreprises
- Que le travail partenarial mené avec les acteurs de l'écosystème de la santé dans le cadre de la feuille de route a permis la formalisation d'une vision stratégique partagée

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la Feuille de Route Stratégique de la filière santé pour le développement de la Health Tech métropolitaine ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à procéder au lancement de la phase opérationnelle de la Feuille de Route Stratégique Santé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART